



ARRÊTÉ

N° : 2026-78

Exécutoire le : 06 MAI 2026

Publié / Notifié le : 06 MAI 2026

Visé le : 06 MAI 2026

TOURISME

Arrêté portant nomination des membres socio-professionnels de l'Office de Tourisme Intercommunal

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code du tourisme, et notamment les articles L. 133-4 et suivants,
- Vu les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Considérant que suite au renouvellement du mandat, il convient de procéder à la nomination des 12 membres titulaires et aux 10 membres suppléants issus des professionnels, organismes et personnes intéressées au tourisme sur le territoire de Grand Lac,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : NOMINATION DES MEMBRES SOCIO-PROFESSIONNELS TITULAIRES DE L'OTI

Sont nommés membres titulaires du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal, au titre des socio-professionnels et pour la durée du mandat communautaire :

- Madame ALFONSI Agnès – Groupe Epikur - SPA La Parenthèse (prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Monsieur ALBERT Nicolas - Président Association des hôteliers (hôtellerie-restauration) ;
- Monsieur GAUSSET Philippe - Président Compagnie des bateaux Aix les Bains Riviera des Alpes (prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Madame CARRE Roxane - Directrice Générale du Casino Poker Bowl (prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Monsieur POTHIER Cédric - Président FAAC - Fédération des commerçants (commerce) ;
- Madame POLYMEROS Hélène - Présidente Aix Meublés (gites, meublés de vacances et chambres d'hôtes) ;
- Monsieur BOURGEOIS Julien - Directeur des Thermes Chevalley (thermalisme) ;
- Monsieur HUGONET LEROUX Florian - Directeur Général du Domaine de Marlioz (hôtellerie-restauration) ;
- Monsieur PERRILLAT-MERCEROT Alain - Restaurant Atmosphères (hôtellerie-restauration) ;
- Monsieur ROSSI Nicolas – Directeur société Prolynx (prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Monsieur MOUREY Benoit - Restaurants La Jetée et l'Auberge de Portout (hôtellerie-restauration) ;
- Monsieur SANANIKONE Thoz – UCA – Union des Commerçants Aixois (commerce).

ARTICLE 2 : NOMINATION DES MEMBRES SOCIO-PROFESSIONNELS SUPPLEANTS DE L'OTI

Sont nommés membres suppléants du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunal, au titre des socio-professionnels et pour la durée du mandat communautaire :

- Monsieur CORNETTI Valentin – Terroir Café Voglans (commerce) ;
- Monsieur BELIN Jean-Michel - Château Brachet (hôtellerie-restauration) ;
- Monsieur BONORA Olivier - Directeur du Village des Oiseaux/Espace Sports et Nature du Fier (Prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Monsieur NOLY Mathieu - Président Association protection et développement du Revard (prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Monsieur CHAFFARDON Christophe - Président du CNVA (prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Monsieur BLACK Philippe – Président Musique Passion - Nuits Romantiques (prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Monsieur ABRY Pierre - Représentant du Caveau de Chautagne (producteur local) ;
- Monsieur LEFEBVRE Yann - Directeur Bateau Canal (prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Monsieur MISSUD Pierre-Antoine - Directeur du Golf Club d'Aix-les-Bains Riviera des Alpes (prestataire de loisirs et/ou culturels à vocation touristique) ;
- Madame JACQUELINE Mathilde - Domaine Jacqueline Vins de Savoie (producteur local).

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- Le Receveur.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 5 mai 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2026-78 portant nomination des membres socio-professionnels de l'Office de Tourisme Intercommunal

Date de transmission de l'acte : 06/05/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2026

Numéro de l'acte : ar807 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260505-ar807-AR

Date de décision : 05/05/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)

